

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Séance du 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Isabelle RAIMBAULT, Vice-Présidente.

Présents : Isabelle RAIMBAULT, Daniel VICENTE, Chrystel BERTRON, Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Marie-Josèphe RENIER, Ivain BIGNONET, Marie-Thérèse BURR, Eric VIAU, Françoise DHOTEL, Eric CLABECQ, Gilles MAZA, Laurent PELLOQUIN, Alain SENIOW,

Absents Excusés : Dominique BREJEON donne pouvoir à Isabelle RAIMBAULT, Roger CHAMPION donne pouvoir à Eric CLABECQ, Chantal COSNEAU donne pouvoir à Françoise DHOTEL

Absents : Maryline BEDUNEAU,

Convocation par mail du 25/02/2025

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 16

Ressources Humaines - Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion d'Accompagnement dans l'emploi (PEC)

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Considérant que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Considérant que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Considérant que le Village Pierre Rabhi recourt à ce dispositif depuis plusieurs années et souhaite poursuivre dans cette voie,

Je vous propose de recruter un CUI-CAE pour exercer les fonctions d'agent administratif, qui sera affecté, pour mission principale, au fonctionnement de l'Espace Colibris, à raison de 32.5 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée sera conclu à compter du 10 mars 2025 pour une durée initiale de 9 à 12 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois après évaluation par le prescripteur de l'utilité pour la bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration adopte à la majorité (2 voix contre et 1 abstention)

Isabelle RAIMBAULT,
Vice-Présidente du C.C.A.S.

